

**Améliorations majeures chez
Ebra Friction Technologie**

Huntingdon, le jeudi, 6 mai- 2010- Les 18 salariés d'Ebra Friction Technologie ont ratifié leur nouvelle convention collective dans une proportion de 100 pour cent. La convention, leur première en tant que membres de la section locale 510 des TCA, comporte des améliorations majeures de leurs conditions de travail.

Le représentant national Pierre Laberge cite, à titre d'exemples, des augmentations de salaire allant jusqu'à 20 pour cent pour la première année et de 2 pour cent pour les deux autres années, l'ajout de deux jours de congés personnels à la signature de la convention et de trois jours à compter du 1er janvier 2011. Les salariés bénéficieront enfin d'une banque de temps supplémentaire de 40 heures, d'un régime de vacances amélioré et de plusieurs autres gains.